

Les avantages environnementaux et économiques de la modernisation de la consigne

Par

Loïc Blancquaert

Conseiller municipal à la ville de Saint-Lambert
Consultant en management et développement durable

Mémoire déposé

Dans le cadre du mandat d’initiative de la CTE sur les
enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre

Mai 2019

Table des matières

Présentation de l'auteur.....	3
Préambule.....	3
La consigne et les contenants à remplissage multiple (CRM).....	3
La consigne et les déchets sauvages et hors foyer	4
La consigne et le recyclage du verre.....	5
La consigne et les projets de commercialisation en développement.....	8
La consigne et sa complémentarité avec les points de dépôt volontaire.....	9
La consigne et la perception de la population.....	10
Annexe : Lettre ouverte du milieu municipal en faveur de la consigne.....	11

Présentation de l'auteur

Loïc Blancquaert est détenteur d'une maîtrise en administration publique de l'ÉNAP et d'une maîtrise en sciences et gestion de l'environnement de l'Université catholique de Louvain en Belgique. Loïc Blancquaert a œuvré pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie à New York. D'autre part, il a également réalisé plusieurs missions d'observation électorale en Haïti. Il travaille maintenant comme consultant en management et développement durable pour l'entreprise Brundtland Minds. Loïc Blancquaert est par ailleurs membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Charles-Lemoyne.

M. Blancquaert est conseiller municipal de Saint-Lambert depuis 2017. Il est vice-président du comité d'environnement ainsi que vice-président du comité de démolition. Au niveau régional, il siège à la Commission de l'habitation et du logement social de l'agglomération de Longueuil et il est membre du conseil d'administration de l'office municipal de l'habitation de Longueuil. M. Blancquaert est aussi membre de la Commission de l'environnement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Préambule

Le présent mémoire s'appuie sur différentes études scientifiques afin de démontrer les bénéfices de la modernisation de la consigne sur plusieurs plans. La modernisation de la consigne comprend son élargissement à de nouveaux contenants de boisson en verre et en plastique de même que le rehaussement du montant de la consigne qui s'applique déjà sur certains contenants.

La consigne et les contenants à remplissage multiple (CRM)

Une étude du CIRAIG démontre que l'utilisation des CRM est l'option la plus respectueuse de l'environnement par rapport à d'autres options dont celle des contenants à usage unique qui seraient recyclés¹. De plus, l'article 53.4.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* est très clair sur le fait qu'il faut favoriser le réemploi avant le recyclage². Or, la consigne est le seul moyen d'assurer le bon fonctionnement d'un système de réemploi des contenants. Un tel système existe déjà (soit pour les bouteilles de bières brunes) et les résultats sont probants. Ainsi, les contenants consignés à

¹ CIRAIG. MISE À JOUR D'UNE ANALYSE DU CYCLE DE VIE DE CONTENANTS DE BIÈRE AU QUÉBEC. 2015. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-contenants-biere-rapport-2015.pdf>

² Gouvernement du Québec. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2>

remplissage multiple présentent un taux de récupération de loin supérieur aux contenants à usage unique³.

Si une consigne est mise en place sur les bouteilles de vin, il pourrait être intéressant de se pencher sur la faisabilité et la viabilité d'un système de CRM pour les vins embouteillés au Québec. Selon la liste fournie par la SAQ, il s'agit majoritairement de vin d'entrée de gamme⁴. Dans d'autres pays, les bouteilles de plastiques consignées à remplissage multiple sont également communes. Le législateur provincial peut favoriser les CRM par diverses mesures règlementaires et des incitatifs.

Le régime de la consigne n'a pas évolué depuis son entrée en vigueur en 1984 et bonifier le montant de la cette dernière permettrait de hausser la redevance aux détaillants qui doivent gérer une partie du processus. De plus, il existe plusieurs machines de type « gobeuse » fréquemment utilisées en Europe pour les contenants de verre qui pourraient être implantées ici. Cette automatisation du processus permettrait de réduire la manipulation des contenants par les employés.

La consigne et les déchets sauvages et hors foyer

Le coût en main-d'œuvre engendré par le ramassage des déchets sauvages tant par les municipalités que les autres paliers de gouvernements est grand. Il va sans dire que « la consigne est un véritable antidote contre les déchets sauvages puisque, en donnant une valeur monétaire artificielle au contenant, elle incite tout un chacun à participer au retour du contenant vers le point de récupération souhaité »⁵. Ainsi, plus grand sera l'éventail de contenants consignés, plus les coûts de ramassage des déchets sauvages diminueront.

Une étude de caractérisation réalisée sur la collecte hors foyer révèle que l'essentiel des déchets publics et qui emplissent les poubelles municipales sont des contenants de boisson⁶, une grande partie de ceux-ci étant recyclable (31%). Parmi ceux-ci on dénote une faible présence des contenants consignés, ce qui démontre l'efficacité de la consigne. De plus, le vidage des poubelles municipales est une activité génératrice de gaz à effet de serre et intensive en main-d'œuvre.

Il est intéressant de constater que les municipalités innovent afin de faciliter la valorisation des contenants consignés dans les lieux publics grâce à des espaces dédiés à

³ Association des brasseurs du Québec. <http://mail.brasserie.qc.ca/fr/statistic/view/la-consigne-le-meilleur-systeme-de-recuperation-des-contenants>

⁴ Société des alcools du Québec. Liste des vins embouteillés au Québec et commercialisés à la SAQ. Juin 2007 <https://s7d9.scene7.com/is/content/SAQ/VinsEmbouteillesAuQuebec>

⁵ CREATE, Université Laval. http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Rapport_final-CREATE.pdf

⁶ Léveillé, Jean-Thomas. Étude sur les déchets: les contenants de boissons polluent Montréal. La Presse. 8 novembre 2018. <https://www.lapresse.ca/environnement/pollution/201811/08/01-5203415-etude-sur-les-dechets-les-contenants-de-boissons-polluent-montreal.php>

la consigne. Ainsi, il est possible d'augmenter le taux de recyclage et diminuer le débordement des poubelles municipales :

L'arrondissement de Ville-Marie teste actuellement une trentaine de « poubelles participatives » censées faciliter le travail des valoristes et augmenter le taux de récupération des contenants consignés jetés dans la rue.

Le concept, qui consiste à l'installation d'anneaux de récupération de canettes et de bouteilles consignées, a été importé de Vancouver, mais aussi de Copenhague, au Danemark, par la Coopérative de solidarité Les Valoristes. Cette entreprise d'économie sociale montréalaise s'est notamment donnée pour mandat de faciliter la vie des glaneurs de contenants consignés, qui y trouvent un moyen d'améliorer financièrement leur quotidien.

Dans le cadre du projet pilote financé par l'arrondissement de Ville-Marie, des anneaux de récupération ont été installés sur une trentaine de poubelles existantes du Quartier-Latin et du Centre-Sud. Cette installation se fait en deux minutes par les cols bleus.⁷

La consigne et le recyclage du verre

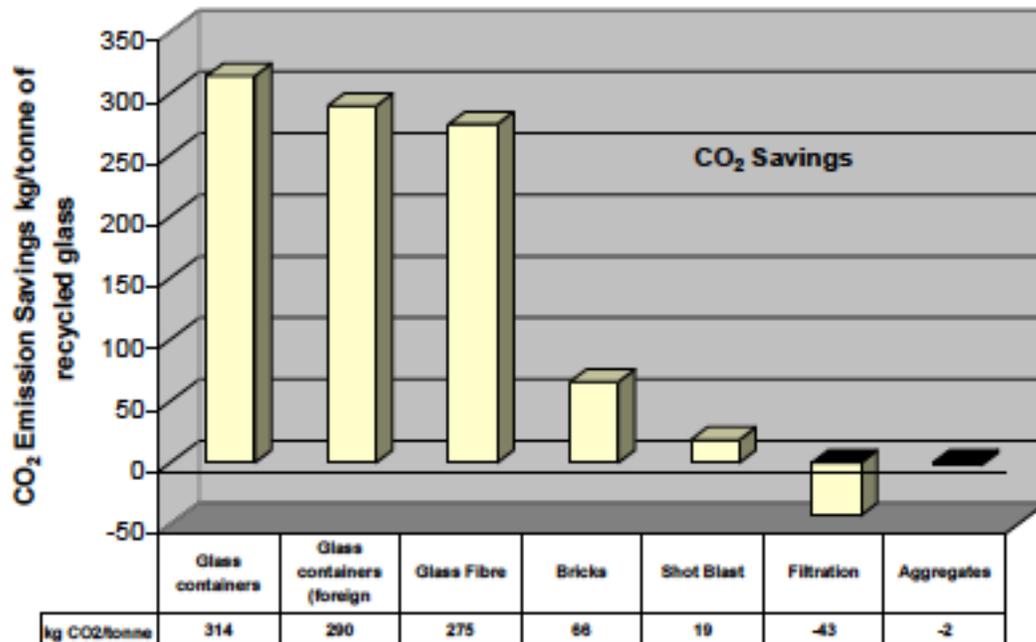
Une analyse du cycle de vie réalisée par Flanagan et Davies⁸ nous révèle que l'impact environnemental des différentes utilisations du verre récupéré est très variable selon la méthode de recyclage privilégiée. Ainsi, on constate qu'il y a un gain majeur au niveau de la réduction des gaz à effet de serre lorsque le verre est utilisé pour refaire de nouveaux contenants de verre. En effet, le procédé de fabrication du verre à partir de matériaux vierges est très énergivore et libère beaucoup de CO₂ par la décarbonatation des matières premières utilisées. Le fait de réintégrer du verre recyclé lors de la fabrication permet de diminuer ces impacts et faire des gains environnementaux substantiels. En ce sens, les émissions associées au transport du verre récupéré sont négligeables par rapport au gain que procure sa réutilisation afin d'en faire des contenants de verre ou de la fibre de verre (environ 4%)⁹.

Tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous, certaines utilisations présentent même un bilan carbone négatif, c'est-à-dire qu'utiliser du verre récupéré pour faire du matériel de filtration ou des agrégats entraîne plus d'émissions de CO₂ qu'utiliser de la matière vierge pour fabriquer ces deux produits.

⁷ Journal Metro. Poubelles améliorées pour contenants consignés.
<https://journalmetro.com/actualites/montreal/1288110/poubelles-ameliorees-pour-contenants-consignes/>

⁸ Flanagan, Joe et Davies, Mike. Glass Recycling - Life Cycle Carbon Dioxide Emissions.
http://www.packagingfedn.co.uk/images/reports/Enviros_Report.pdf

⁹ *Idem.*



Source : Flanagan, Joe et Davies, Mike. Glass Recycling - Life Cycle Carbon Dioxide Emissions.
http://www.packagingfedn.co.uk/images/reports/Enviros_Report.pdf

Il importe de rappeler que seule la consigne permet d'obtenir la qualité de verre nécessaire à la fabrication des deux options les plus intéressantes sur le plan environnemental, soit la fibre de verre et les contenants de verre. En effet, la faible qualité du verre sortant des centres de tri ne permet pas d'atteindre un degré de pureté suffisant afin d'en faire de nouveaux contenants. Afin de pouvoir être refondu, le verre récupéré ne doit absolument pas contenir de traces de céramique, de porcelaine ou de brique, car il s'agit de matières infusibles, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être fondues. La consigne permet à la matière d'aller directement chez le conditionneur et d'éviter le centre de tri. On rend ainsi le circuit plus « court » et on évite par le fait même de contaminer la matière. Le verre qui sort des centres de tri est un boulet pour ces derniers qui doivent payer pour s'en débarrasser. En effet, le verre est la seule matière sortant des centres de tri qui, année après année, présente une valeur négative. Ainsi, selon les chiffres de Recyc-Québec, le prix moyen que doit payer un centre de tri pour se débarrasser d'une tonne métrique de verre tourne autour de 20\$¹⁰. Il n'est pas surprenant dans de telles conditions que le PDG du groupe T.I.R.U- RSC, qui opère plusieurs centres de tri de la région métropolitaine de Montréal se prononça lors d'une entrevue au téléjournal en faveur de la consigne et contre la présence du verre dans les centres de

¹⁰ Recyc-Québec. Prix moyen par catégorie de matières en dollars la tonne métrique (\$ / tm).
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/indice-prix-moyen.pdf>

tri¹¹. Le fait de récupérer le verre par la consigne crée une valeur immédiate approximative de 35 à 65\$ la tonne car le conditionneur est prêt à payer environ 15\$ la tonne pour du verre multicolore issu de la consigne et jusqu'à 45\$ la tonne pour du verre transparent issu de la consigne. Il est à noter qu'aucune machinerie intensive en capitale n'est nécessaire pour atteindre ce gain économique substantiel.

Utiliser le verre récupéré pour en fabriquer du nouveau présente non seulement le meilleur bilan en terme de réduction de GES, mais il s'agit aussi de recyclage en boucle fermée. En d'autres termes, il est possible de répéter l'opération continuellement, de la même manière qu'avec les métaux. Ainsi une bouteille fabriquée en partie avec du verre recyclé pourra de nouveau subir le même processus une fois sa fin de vie atteinte. Toutes les autres utilisations présentent la forme d'une boucle ouverte, car une fois transformée en sous-produit, il n'est plus possible de les recycler à nouveau, ne serait-ce que très difficilement. La matière prend ainsi le chemin de l'enfouissement.

En plus d'être l'option la plus intéressante sur le plan environnemental, il s'avère que l'option de faire de nouveaux contenants de verre est l'option la plus rentable économiquement. En effet, il s'avère que l'entreprise Owens-Illinois possède une usine de fabrication de contenants de verre dans l'arrondissement de Verdun à Montréal. Selon le directeur de l'usine¹², ce dernier doit s'approvisionner en verre récupéré sur le marché américain et canadien, là où existe une consigne sur les bouteilles de vin et des lois interdisant l'enfouissement du verre. En instaurant une consigne au Québec sur les contenants de boisson en verre, nous pourrions non seulement maintenir ces emplois bien payés à Montréal, mais également améliorer notre balance commerciale en réduisant nos importations. Il est vrai que l'usine de Montréal ne fabrique que des contenants transparents, mais au moins le verre coloré pourrait trouver preneur ailleurs. En effet, le verre destiné à la refonte possède une valeur ajoutée intéressante sur les marchés (environ 100\$ la tonne) et il peut voyager sur plus de 2000 km avant de perdre ses vertus environnementales¹³.

Le CREATE de l'université Laval a réalisé une étude avantages-coût qui mesure la performance d'un système de consigne en présence d'un système de collecte sélective¹⁴. On indique que la consigne permet des taux de récupération et de valorisation plus élevée que la collecte sélective. On évalue ainsi que l'instauration d'une consigne de 35 cents sur les bouteilles de vin de 750 Ml permettrait d'obtenir un taux de retour de 90%.

¹¹ Radio-Canada. Téléjournal du 26 février 2019. <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-18h/2016-2017/episodes/427912/episode-du-26-fevrier-2019>

¹² Radio-Canada. Téléjournal du 10 avril 2019. <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-18h/2016-2017/episodes/431440/episode-du-10-avril-2019>

¹³ Quantis. Analyse environnementale du cycle de vie de projets de commercialisation du verre mixte récupéré via des centres de tri de matières recyclables au Québec. 2015. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-projet-commercialisation-verre-recupere-rapport-complet.pdf>

¹⁴ CREATE, Université Laval. *Op. cit.*

Les chercheurs arrivent également à la conclusion que l'élargissement de la consigne aux bouteilles de vin entraînerait un gain de 4,3 millions de dollars de même que le recyclage de 20 094 tonnes de verres *supplémentaires* par année¹⁵. Il importe de préciser que ce gain économique global ne tient pas compte du gain potentiel à la hausse sur le prix de revente des autres matières sortant des centres de tri qui verraient leur taux de contamination diminuer suite à la récupération du verre en filière dédiée. En effet, il arrive que le verre brisé se retrouve dans les ballots de plastique ou de fibre, diminuant d'autant leur valeur.

La consigne et les projets de commercialisation en développement

Le *Plan Verre l'innovation* de Éco-Entreprises Québec (EEQ) avait pour but de prouver que le verre issu de la collecte sélective pouvait être recyclé ou valorisé convenablement moyennant certains investissements dans les centres de tri. Au regard des résultats de ce projet-pilote, force est de constater que les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous. En effet, malgré tout le battage médiatique, les résultats sont peu probants et même décevants sur plusieurs aspects.

Un des débouchés préconisés par EEQ pour le verre issu de la collecte sélective est de le microniser afin de le réutiliser sous la forme d'un ajout cimentaire baptisé *Verrox*. S'il est vrai que cette utilisation permet des gains nets intéressants en terme de réduction de gaz à effet de serre¹⁶, il y a lieu de s'interroger sur la demande réelle pour ce produit. En effet, dans son bilan du *Plan Verre l'innovation*, EEQ indique : « en ce qui concerne Tricentris (Terrebonne), le gestionnaire de projet a dû expédier une certaine quantité de verre traité à des fins de recouvrement journalier et autres utilisations dans un lieu d'enfouissement technique (LET).»¹⁷

Les chiffres provenant de Tricentris¹⁸ permettent de constater que cette quantité de verre envoyé au site d'enfouissement de Terrebonne représente 23% du total des 30 000 tonnes expédiées par Tricentris annuellement. Le rapport reste muet sur les causes de cette situation. Est-ce lié à un manque d'acheteurs et de débouchés commerciaux ou à un taux de contamination trop élevé? A plusieurs endroits dans le rapport on indique que des investissements additionnels sont requis pour développer ces nouvelles filières. S'il y avait eu un marché suffisant pour ces produits, on n'aurait pas eu besoin d'en acheminer au conditionneur 2M Ressources (23% du total également) ou bien au site d'enfouissement de Terrebonne (23%). Il semble qu'il n'y ait pas non plus de chiffres

¹⁵ *Idem*.

¹⁶ Quantis. Op. cit.

¹⁷ Éco Entreprises Québec. Bilan du plan Verre l'innovation : la solution pour le recyclage de 100 % du verre de la collecte sélective au Québec. http://www.eeq.ca/wp-content/uploads/Bilan_PVI_VF.pdf

¹⁸ Le Tricentris Express. Février 2019. Volume 15. Numéro 1. https://www.tricentris.com/wp-content/uploads/2019/02/Tricentris-Express_2019-02.pdf

rendu publics sur le tonnage annuel de *Verrox* produit et écoulé sur le marché, de même qu'un prix approximatif de cette matière.

Dernièrement, Tricentris a annoncé un partenariat pour fournir 30 000 tonnes de poudre de verre annuellement à l'entreprise RV2 pour une durée de 20 ans afin qu'elle puisse l'utiliser pour en faire de la silice précipitée¹⁹. Nous n'avons pu consulter d'étude sur l'impact environnemental de cette utilisation, mais elle sera, à première vue du moins, beaucoup moins intéressante que d'en faire de l'ajout cimentaire.

Éco entreprises Québec demande au gouvernement d'investir 50 millions afin de moderniser tous les centres de tri de la province pour régler le problème du recyclage du verre au Québec²⁰. Ceci étant dit, le dernier budget provincial n'a annoncé que 20 millions sur 5 ans pour la modernisation des centres de tri²¹, ce qui est loin de suffire aux besoins. Qui plus est, plusieurs centres de tri ont fermé leurs portes au cours des dernières années et il serait hasardeux pour le gouvernement de subventionner des entreprises à même les deniers publics qui pourraient devoir mettre la clé sous la porte éventuellement, car l'industrie des centres de tri est très inégale au Québec. Plusieurs municipalités, dont Montréal et Longueuil, ont déjà dû rouvrir leurs ententes avec les centres de tri les desservant en allongeant des sommes supplémentaires sous peine de voir les centres de tri faire banqueroute. D'autres municipalités, comme Cowansville, se sont vu dans l'obligation de municipaliser le service suite à la faillite de leur centre de tri local.

Finalement, il importe de conclure en rappelant que la modernisation de la consigne n'empêchera pas ces entreprises d'avoir accès au gisement de verre récupéré afin de développer de nouveaux projets de commercialisation.

La consigne et sa complémentarité avec les points de dépôt volontaire

La consigne sur les contenants de verre présente les mêmes avantages que le verre récupéré à travers les points de dépôt volontaire, car il s'agit dans les deux cas d'une forme de tri à la source. Les points de dépôt volontaire ont commencé à émerger dans plusieurs municipalités québécoises suite à une pression populaire afin de trouver des solutions face à la crise du recyclage et au taux de recyclage famélique du verre. Même s'il est récemment passé de 14% à 37%²², le taux de recyclage du verre au Québec reste beaucoup trop faible.

¹⁹ Tricentris. Communiqué de presse. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/entente-de-100-millions-pour-le-recyclage-du-verre-au-quebec-889252880.html>

²⁰ Éco Entreprises Québec. Communiqué de presse du 26 février 2019.

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/recycler-100-du-verre-de-la-collecte-selective-au-quebec-c-est-possible--874026889.html>

²¹ Gouvernement du Québec. Budget 2019-2020. http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf

²² Mélissa Guillemette. Québec Sciences. 29 mars 2019.

<https://www.quebecscience.qc.ca/environnement/taux-recyclage-verre-ameliore/>

Le grand succès du projet démarré à Saint-Denis-de-Brompton en Estrie a essaimé et de plus en plus de municipalités offrent ce service à leurs citoyens. Ainsi, la MRC du Val-Saint-François a mené une étude afin de doter chaque ville d'un point de dépôt²³ et elle vient tout juste d'annoncer qu'elle étend ce modèle sur tout son territoire²⁴. Les villes de Eastman, Cowansville, Saint-Bruno-de-Montarville et plusieurs autres offrent également ce service alors que d'autres municipalités comme Bromont et Farnham ont annoncé leur intention d'en faire autant. Saint-Lambert inaugurera le sien dans les prochaines semaines.

Il est à noter que la MRC de la Minganie récupère son verre uniquement à travers les points de dépôt volontaire et la consigne²⁵.

Avec les points de dépôt volontaire, il est également possible de faire un tri à la source des couleurs comme en Europe, ce qui est avantageux car le verre incolore a une plus grosse valeur de revente que le verre marron ou vert.

La consigne et la perception de la population

Sondage après sondage, la popularité de la consigne ne se dément pas et une écrasante majorité de Québécois est favorable à sa modernisation. Un récent sondage indique que 94% des Québécois sont maintenant favorables à la modernisation de la consigne²⁶. Ce pourcentage n'est pas étranger à la perte de confiance des québécois envers le système de la collecte sélective dans le sillage de la crise du recyclage ainsi qu'à la volonté de ceux-ci de participer afin d'assurer un meilleur tri à la source de la matière. De plus, les deux principaux regroupements de villes de la province, soit la Fédération des municipalités du Québec (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), sont favorables à l'élargissement de la consigne aux bouteilles de vin et de spiritueux. Un consensus aussi fort qui dure depuis plusieurs années dans la société québécoise est chose rare. Il faut en profiter pour apporter des changements structurants au bénéfice de l'environnement et de l'économie.

²³ Deloitte. Étude sur les dépôts volontaires de verre. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-depots-volontaires-verre-rapport-complet.pdf>

²⁴ La tribune. Tout le Val-St-François passe au dépôt volontaire du verre. <https://www.latribune.ca/actualites/tout-le-val-st-francois-passe-au-depot-volontaire-du-verre-e55736c423f5ef954210ff57fd8153bf>

²⁵ MRC de la Minganie. Dans mon bac bleu. <http://mrc.minganie.org/wp-content/uploads/2018/06/AidememoirerecyclageMRC.pdf>

²⁶ Léveillé, Jean-Thomas. Seulement la moitié des Québécois font confiance au bac de recyclage. La Presse. 3 avril 2019. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201904/03/01-5220754-seulement-la-moitie-des-quebecois-font-confiance-au-bac-de-recyclage.php>

Annexe : Lettre ouverte du milieu municipal en faveur de la consigne (paru en février 2019)

Il est temps de moderniser la consigne!

La crise du recyclage qui a sévi en 2018 a entraîné plusieurs répercussions pour les municipalités du Québec. Dans son sillage, certains centres de tri ont déclaré faillite, ce qui a forcé les villes à trouver des solutions alternatives rapidement pour éviter d'envoyer des matières recyclables à l'enfouissement. De plus, d'autres centres de tri ont exigé une réouverture des contrats afin d'augmenter sensiblement le montant perçu par tonne de matière traitée sous peine de mettre également la clé sous la porte. N'ayant d'autres choix possibles, les municipalités ont accepté, de concert avec Recyc-Québec, d'allonger ces sommes supplémentaires pour éviter une rupture de service.

En tant qu'élu-e-s municipaux, nous sommes en première ligne des efforts déployés pour améliorer notre environnement et ce, avec des moyens limités. Il est impératif pour nous de trouver des solutions durables à la crise actuelle pour pouvoir recycler adéquatement en produisant de la matière résiduelle de haute qualité qui répond aux exigences des entreprises de chez nous, le tout dans une optique d'économie circulaire.

Il existe pourtant une solution toute simple afin de produire une matière de qualité supérieure à moindre coût : la consigne. En séparant les contenants à la source, on réduit drastiquement le taux de contamination des matières résiduelles, car on évite alors les bris et les mélanges.

Le régime de la consigne n'a pas évolué depuis son entrée en vigueur en 1984 et il est grand temps de le moderniser en augmentant le montant de cette dernière et en élargissant la consigne à de nouveaux contenants. Bonifier le montant de la consigne permettrait de hausser la redevance aux détaillants qui doivent gérer une partie du processus tout en augmentant encore plus le taux de récupération.

Élargir la consigne aux contenants de boissons en plastique et en verre est également essentiel, car ce sont ces deux matières qui présentent les plus hauts taux de contamination au sortir des centres de tri. De plus, il s'agit d'un excellent moyen de

lutter contre les déchets sauvages et d'éviter que les poubelles municipales ne se remplissent trop rapidement. Également, plusieurs organismes sans but lucratif se servent de la consigne comme outil de financement et de développement social.

Un sondage SOM révèle qu'une écrasante majorité de Québécois et Québécoises sont en faveur de la modernisation de la consigne. Ainsi, ce n'est pas moins de 86% de la population qui est favorable à un élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau en plastique et 91% qui est favorable à un élargissement aux bouteilles de vin.

Nous espérons sincèrement que le nouveau gouvernement saura faire preuve de leadership en posant un geste fort pour réactiver ce dossier qui n'a pas bougé depuis plus de trente ans. Parce qu'en 2019, le développement durable n'est pas une option, mais bien une nécessité!

Évelyne Beaudin, Conseillère de Sherbrooke

Ginette Bellemare, Mairesse suppléante de Trois-Rivières

Marcel Belzile, Maire de Sayabec

Isabelle Bérubé, Conseillère de Saint-Bruno-de-Montarville

Loïc Blancquaert, Conseiller de Saint-Lambert

Marie Boivin, Mairesse D'orford

Georges Bourelle, Maire de Beaconsfield

Julie Brisebois CPA, CA, Mairesse de Senneville

Vincent Brochu, Conseiller de Coaticook

Francine Caron Markwell, Mairesse du Canton de Stanstead

Luc Cayer, Maire de Stoke et Préfet de la MRC du Val-Saint-François

Pierre D'amours, Maire d'Amqui

Vincent Deguise, Maire de Saint-Joseph-de-Sorel

Éric Descheneaux, Maire de Pierreville

Geneviève Dubois, Mairesse de Nicolet

André Fournier, Maire de Causapsal

Caroline Gagnon, Mairesse de Marieville

Steve Girard, Conseiller de Matane

Émile Grenon-Gilbert, Conseiller de Mont-Saint-Hilaire

Paola Hawa, Mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue

Maude Laberge, Mairesse de Sainte-Martine et Préfète de la MRC Beauharnois-Salaberry

Michel Lafrance, Maire de Sutton

Alain Laplante, Maire de Saint-Jean-sur-Richelieu

Mathieu Lapointe, Maire de Carleton-sur-Mer

Xavier Léger, Conseiller de Longueuil

Miguel Lemieux, Maire de Salaberry-de-Valleyfield

Jacques Marcoux, Maire de Potton

Patrick Melchior, Maire de Farnham

Marilyn Nadeau, Mairesse de Saint-Jean-Baptiste

Philippe Pagé, Maire de Saint-Camille

Diane Pelletier, Conseillère de Magog

Denis Parent, Maire d'Otterburn Park

Marc Parent, Maire de Rimouski

Serge Péloquin, Maire de Sorel-Tracy

Guy Pilon, Maire de Vaudreuil-Dorion

Réjean Porlier, Maire de Sept-Îles et Président de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord

Jean Rousseau, Conseiller de la ville de Québec

Mona S. Morin, Conseillère de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Martin Soucy, Maire de Mont-Joli

Bruno Tremblay, Maire de Beauharnois

Louis Villeneuve, Maire de Bromont